

Rapport d'activité de l'Administration des services de secours Année 2010

1. Structures

- 1.1. La direction
- 1.2. La division de la protection civile
- 1.3. La division d'incendie et de sauvetage
- 1.4. La division administrative, technique et médicale
 - 1.4.1. Le service administratif
 - 1.4.2. Le service technique
 - 1.4.3. Le service médical

2. Personnel

- 2.1. Personnel professionnel
- 2.2. Personnel bénévole

3. Formation

- 3.1. Population et entreprises : cours élémentaire de secourisme
- 3.2. Agents des services de secours
 - 3.2.1. Cours tenus à l'Ecole nationale de la protection civile
 - 3.2.2. Formation de nouveaux instructeurs
 - 3.2.2.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme
 - 3.2.2.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage
 - 3.2.3. Formation continue des instructeurs
 - 3.2.3.1. Formation continue des instructeurs en secourisme
 - 3.2.3.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage
 - 3.2.4. Formation continue des ambulanciers
 - 3.2.5. Formation Défibrillation semi-automatique (DSA)
 - 3.2.6. Formation anti-agression
 - 3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg
- 3.3. Exercices nationaux et internationaux
 - 3.3.1. Exercices nationaux
 - 3.3.2. Exercices internationaux

4. Activités

4.1. Division de la protection civile

- 4.1.1. Le service ambulancier
- 4.1.2. Le service d'aide médicale urgente
- 4.1.3. Le service de sauvetage
- 4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)
- 4.1.5. Groupe d'alerte
- 4.1.6. Unité de support logistique
- 4.1.7. Unité logistique de ravitaillement
- 4.1.8. Groupe canin
- 4.1.9. Groupe d'hommes grenouilles
- 4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques
- 4.1.11. Groupe de support psychologique
- 4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires
- 4.1.13. Dispositifs de sécurité mis en place en 2010
- 4.1.13.1. Eléments d'une certaine envergure
- 4.1.13.2. Graphique des permanences durant l'année 2010

4.2. Division d'incendie et de sauvetage

- 4.2.1. Produit de l'impôt spécial 1990-2010
- 4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial
- 4.2.2.1. Subventions aux communes
- 4.2.2.2. Nombre de véhicules acquis de 1995 à 2010
- 4.2.2.3. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2010
- 4.2.3. L'inspectorat

5. Budget et finances

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

5.2. Total des crédits budgétaires 2010

6. Informatique

6.1. Internet

6.2. Intranet/Extranet

6.3. CECIS

6.4. DiviDok

7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

- 7.1. Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

8. Central des secours d'urgence

9. Service médical

10. Relations internationales

10.1. Union européenne

- 10.1.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union européenne
- 10.1.2. Commission européenne
- 10.1.2.1. Réunion des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne
- 10.1.2.2. Comité de la protection civile
- 10.1.2.3. Élaboration d'un plan d'action CBRN de l'UE

10.2. Conseil de l'Europe

10.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

10.4. Commission Internationale de la Meuse (CIM)

10.5. OTAN

10.6. Sécurité nucléaire

- 10.6.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union européenne
- 10.6.2. Commission européenne
- 10.6.3. Comité Directeur Post-Accidentelle (CODIR-PA)

10.7. Commission régionale SaarLorLux-Trèves/Palatinat

10.8. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague

10.9. Benelux : groupe de travail « Gestion de crise »

10.10. Collaboration avec le « Technisches Hilfswerk » (THW) au niveau de l'ONU

11. Réorganisation des services des secours

Administration des services de secours

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident, ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction,
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- le groupe d'alerte,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- l'unité logistique de ravitaillement,
- l'unité de support logistique,
- le groupe d'intervention humanitaire.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.4. La division administrative, technique et médicale

1.4.1. Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

1.4.2. Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

1.4.3. Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux volontaires l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

29	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
1	attaché de direction stagiaire
2	ingénieurs techniciens inspecteurs principaux 1 ^{er} en rang
1	ingénieur en informatique détaché du Centre informatique de l'Etat
1	inspecteur principal
1	chef du bureau adjoint
1	rédacteur principal
1	expéditionnaire administratif
1	artisan dirigeant
1	artisan
16	préposés au service d'urgence
24	employés dont :
6	employés à tâche complète
5	employés à tâche partielle, des 5 employés à tâche partielle, un contrat a pris fin en juillet 2010 et une autre personne a un contrat à tâche complète pour une année à partir du 1 ^{er} novembre 2010.
13	agents professionnels des services de secours.
14	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
11	ouvriers à tâche complète
2	ouvriers à tâche partielle

Deux travailleurs à contrat d'emploi auxiliaire ont été engagés pour les besoins et sur demande des centres de secours de Steinfort et Larochette afin d'assurer le service ambulancier au cours de la journée et d'assister le chef de centre dans ses tâches multiples. Le cadre du personnel est complété par trois travailleurs handicapés ayant le statut d'employé de l'Etat et des tâches à temps plein.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles des services de secours comporte à l'heure actuelle 11.214 femmes et hommes.

- 25 centres de secours avec un effectif total de **1.970 volontaires** assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 24 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 32 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 32 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
 - dont 44 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre
 - dont 2 personnes dans le volet analytique
 - et 40 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 23 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 133 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 49 volontaires,
- le groupe logistique avec un effectif de 22 volontaires,
- le « Humanitarian Intervention Team » (HIT) avec un effectif de 58 volontaires,
- le corps des instructeurs avec un effectif de 123 personnes,

- les conseillers techniques avec un effectif de 11 personnes.

Il y a lieu de signaler que de nombreux volontaires remplissent plusieurs fonctions.

Le service d'incendie et de sauvetage comprend 8.651 bénévoles répartis sur 172 corps communaux, dont **6.068 agents actifs**, 1.465 jeunes en dessous de seize ans et 1.118 retraités de plus de soixante-cinq ans.

3. Formation

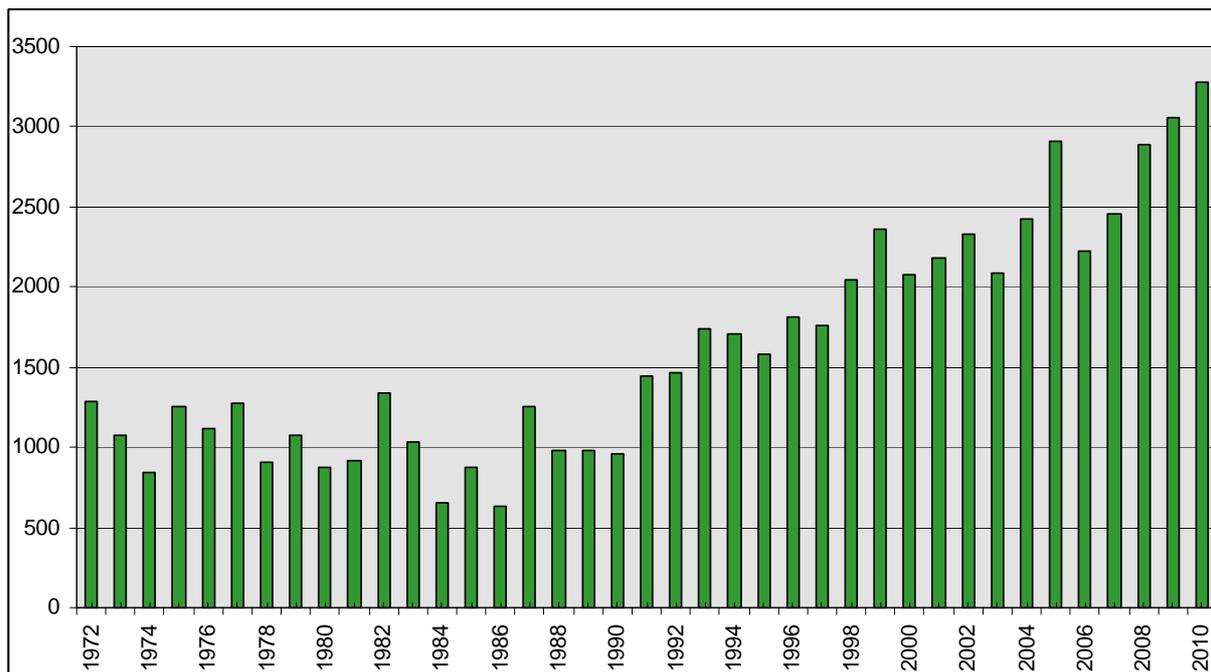
3.1. Population et entreprises : cours élémentaires de secourisme

Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2010 était de **191** avec **3.276 participants** par rapport aux 173 cours avec 3.057 participants de l'année 2009.

Au cours de l'année 2010, **108 cours de rappel** avec **1396 participants** ont été organisés par l'Administration des services de secours.

Nombre de participants aux cours de premiers secours 1971-2010 :



3.2. Agents des services de secours

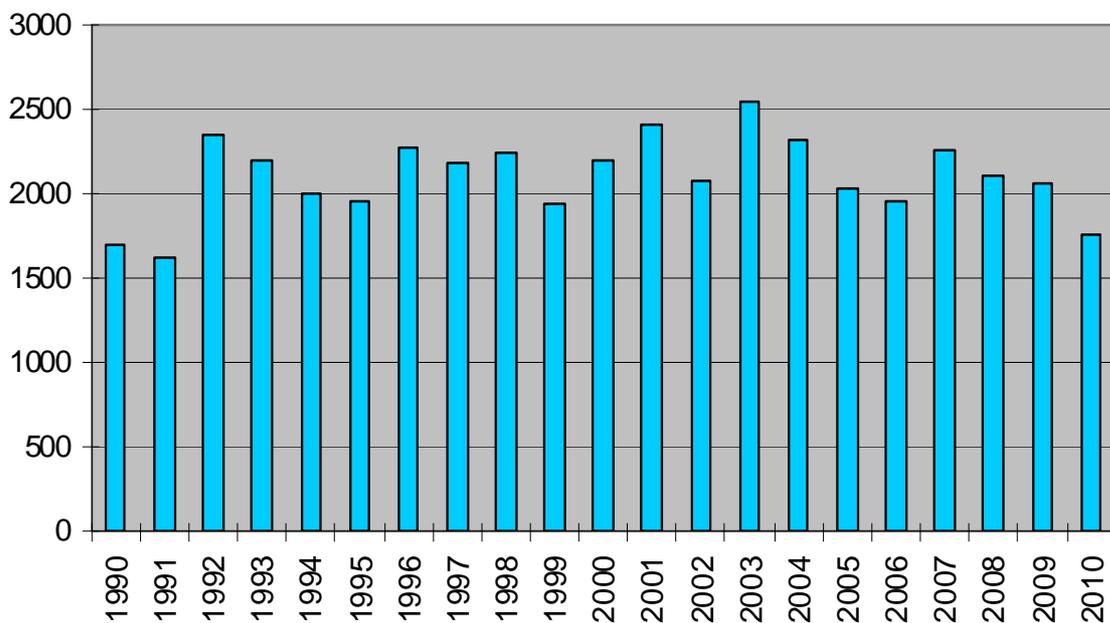
3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2010, 33 secouristes-ambulanciers et 71 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective.

72 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2010. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1767 participants** et se répartissent comme suit:

14	cours de sauvetage avec	420	Participants
17	cours pour secouristes ambulanciers avec	547	Participants
1	cours pour le groupe G.P.R. avec	22	Participants
5	cours de plongée avec	108	Participants
1	cours pour les agents du C.N.A. avec	12	Participants
3	cours pour le groupe de support psychologique avec	116	Participants
1	cours pour l'entraînement au circuit respiratoire avec	59	Participants
1	cours pour le HIT	26	Participants
4	cours de situation d'exception avec	116	Participants
8	cours divers avec	189	Participants
1	cours pour le groupe canin	11	Participants
11	cours Intranet	101	Participants
3	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires	40	Participants

Stagiaires à l'ENPC de 1971 à 2010



3.2.2. Formation de nouveaux instructeurs

3.2.2.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme

La partie théorique de la formation de nouveaux instructeurs ayant débuté en septembre 2009 avec 16 candidats a été clôturée par un test écrit le 17 avril 2010. Le nombre de candidats restant était de 5. La formation a continué avec des cours pratiques en juillet. A partir du 1^{er} septembre 2010, les candidats restants ont effectué un stage pratique dans un cours de premiers secours, accompagnés par un instructeur en secourisme.

L'examen final, qui contient des épreuves orales et pratiques, est prévu pour le 29 janvier 2011.

3.2.2.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage

Il n'y a pas eu de formation pour nouveaux instructeurs en 2010.

3.2.3. Formation continue des instructeurs

3.2.3.1. Formation continue des instructeurs en secourisme

Le 6 et 7 mars 2010, 20 instructeurs en secourisme ont participé à une formation sur des urgences pédiatriques à l'ENPC. La formation portait sur des aspects de la physiologie et de l'anatomie de nourrissons et de petits enfants. En outre, les participants ont été formés sur des urgences internes, la réanimation et des urgences traumatologiques. Les parties théoriques ont été complétées par des exercices pratiques. La durée de la formation était de 16 heures en total.

3.2.3.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage

Au cours de l'année 2010, plusieurs soirées de formation ont eu lieu pour les instructeurs de sauvetage. Ces formations avaient pour objectif d'approfondir les connaissances des instructeurs sur les nouveaux équipements disponibles dans les centres de secours et à l'ENPC.

En octobre 2010, 4 instructeurs ont participé à la formation « Rescue Days », une formation spéciale sur les nouvelles techniques de désincarcération. Des experts internationaux ont initié les formateurs en la matière.

3.2.4. Formation continue des ambulanciers

Pendant la saison de formation 2010-2011, les cours à l'ENPC se sont penchés sur le rôle de l'ambulancier dans des situations d'exception. Lors d'incidents majeurs, impliquant plusieurs blessés, la première équipe d'ambulanciers sur les lieux de l'intervention joue un rôle important. Le cours avait pour but de mettre en évidence le rôle des premiers intervenants. Les ambulanciers ont l'occasion de participer à des exercices et des simulations qui leur donnent la possibilité d'approfondir leurs connaissances et de les appliquer dans des situations réelles.

Les cours de formation continue qui sont dispensés dans les centres de secours sont axés sur deux sujets. D'une part, la formation continue inclut la révision et la récapitulation de connaissances déjà acquises, c'est-à-dire des sujets de la formation de base sont repris et une mise à niveau continue est faite. D'autre part, vu le caractère multiculturel de la société luxembourgeoise, l'ambulancier doit prendre

en considération les différentes influences culturelles qui s'imposent lors d'une intervention. Une formation à ce sujet est donnée pour éviter des problèmes liés à cette méconnaissance.

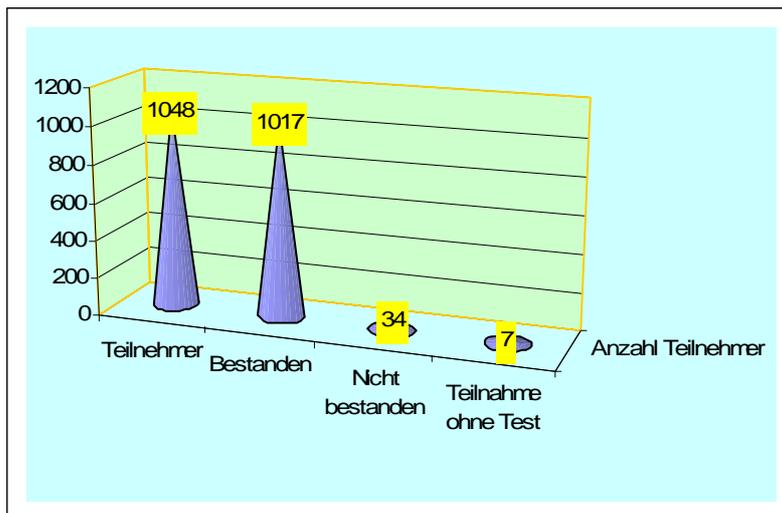
Avec la mise en vigueur du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant sur la formation des ambulanciers est entré en vigueur, le contenu du cours d'initiation pour ambulanciers a changé. L'obligation de participer au cours d'initiation avant de pouvoir participer aux interventions a été introduite. D'un seul coup, l'administration a connu une hausse considérable de demandes de participation à des cours d'initiation pour ambulanciers. Des cours supplémentaires régionaux ont été organisés pendant la période estivale pour satisfaire à la demande. Le cours d'initiation dans sa nouvelle forme regroupe à la fois l'ancien cours d'initiation et l'ancienne formation en défibrillation. A la fin de cette nouvelle formule de formation, les ambulanciers-stagiaires sont habilités à participer aux interventions ainsi qu'à utiliser le défibrillateur semi-automatique.

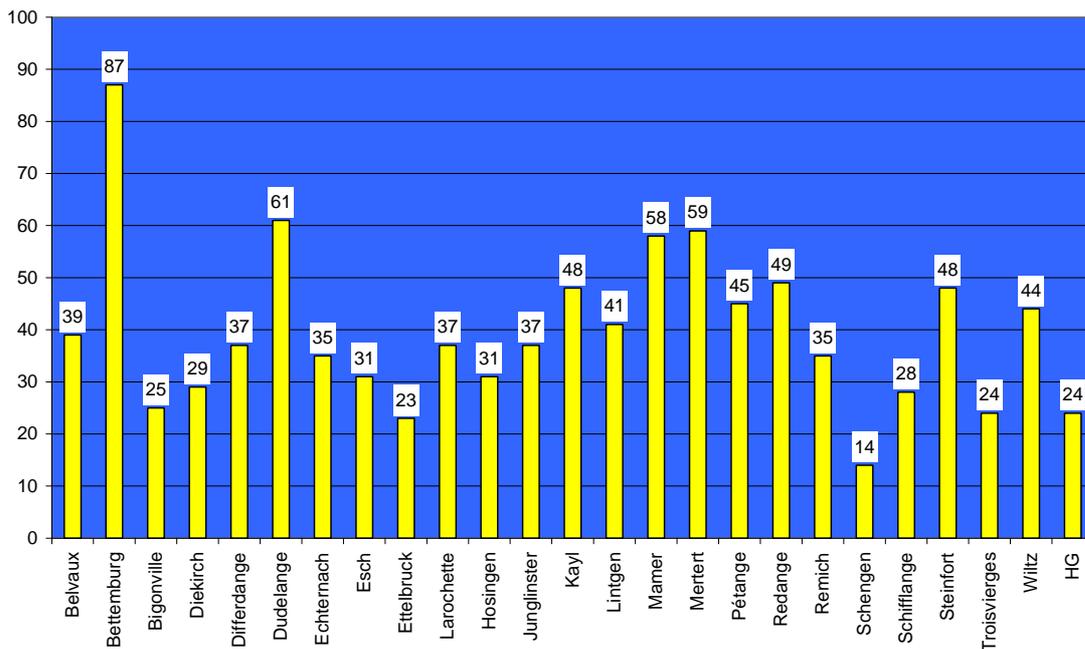
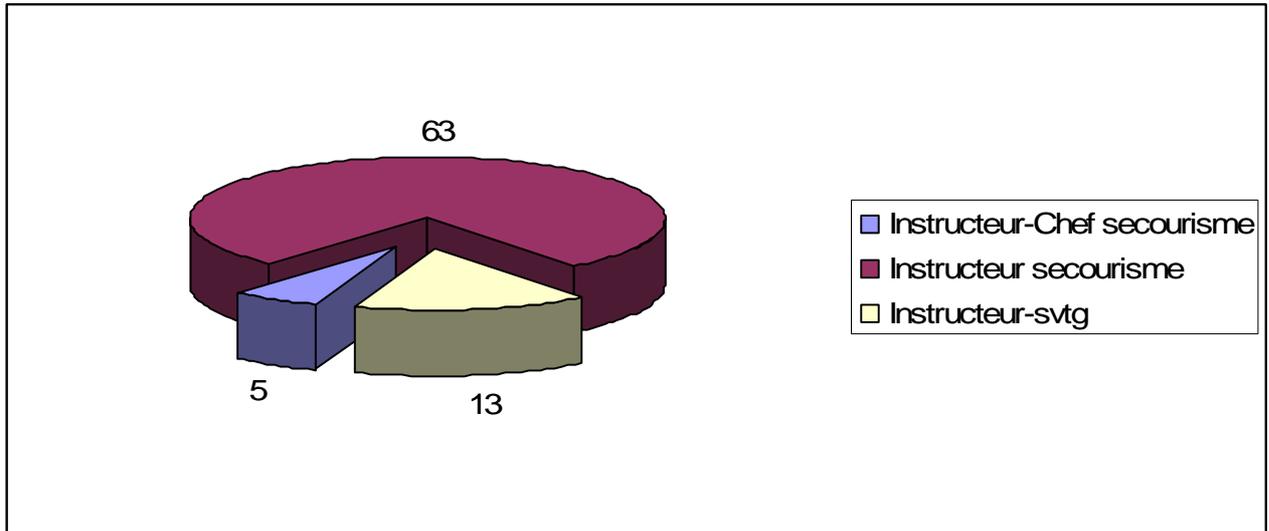
3.2.5. Formation défibrillation semi-automatique (DSA)

En 2010, 9 cours de formation quant à l'utilisation du défibrillateur semi-automatique ont été organisés et ceci exclusivement au niveau régional et avec un total de 96 participants.

A l'heure actuelle, 1048 ambulanciers-secouristes ont passé la formation et sont habilités à utiliser le DSA en cas d'une réanimation cardio-pulmonaire.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 sur la formation, des éléments de base en matière de DSA sont intégrés au cours d'initiation pour ambulanciers.





3.2.6. Formation anti-agression

Vu que de plus en plus d'équipes d'intervention, notamment dans le milieu ambulancier, sont confrontés à des patients agressifs, une formation portant sur la prévention et le combat de problèmes de sécurité et de criminalité a été organisée. Au cours de l'année 2010, 4 séances avec 49 participants ont eu lieu en collaboration avec une entreprise externe. Vu le grand succès de ces cours, de nouvelles formations seront planifiées pour les années à venir.

3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg

En 2010, l'Administration des services de secours a organisé 17 stages de conduite au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg, dont 13 cours pour les ambulanciers et 4 pour les conducteurs de camion du service de sauvetage. La formation comprend une partie théorique et plusieurs épreuves pratiques. En total, 113 ambulanciers et 34 sauveteurs ont participé à la formation. Le but de cette formation était d'apprendre le maniement correct des véhicules sous différentes conditions et de développer l'habitude de conduire de façon responsable.

3.3. Exercices

3.3.1. Exercices nationaux

Hormis les exercices des unités spéciales, l'ASS n'a pas organisé d'exercice national majeur.

3.3.2. Exercices internationaux

Du 31 mai au 3 juin 2010, une équipe luxembourgeoise a participé à un exercice communautaire grandeur nature intitulé « EU COMMAND POST » en France. Le thème portait sur un tremblement de terre majeur en zone méditerranéenne associé à un Tsunami et incluant une série de catastrophes naturelles et technologiques majeures.

Suite à cette catastrophe, le Mécanisme européen de protection civile a immédiatement été activé demandant l'assistance des Etats Membres par l'intermédiaire du Centre d'Information et de suivi (MIC) à Bruxelles. La demande française consistait à un déploiement de postes de commandement mobiles provenant de plusieurs Etats Membres.

Le Luxembourg a fait suite à la demande en envoyant le poste de commandant de la Base Nationale Lintgen sur les lieux du sinistre.

Suite à une décision des autorités françaises, le poste de commandement mobile luxembourgeois a été implanté dans la zone de Port-La-Nouvelle et a été dirigé par une équipe d'experts composé des membres luxembourgeois, français, portugais et allemands.

Au total, 5 postes de commandement mobiles ont été projetés sur le terrain et ont été répartis à plusieurs dizaines de kilomètres chacun afin de tester notamment les communications de crises par voie de satellite et l'interconnexion avec les Centres opérationnels nationaux et le MIC à Bruxelles.

Dans le cadre des incidents transmis aux postes de commandement, il a été fait appel aux techniques de l'Agence spatiale européenne pour transmettre de la cartographie opérationnelle.

L'exercice aura permis de tester :

- les chaînes de commandement des Etats Membres et du MIC,
- le réseau CECIS du Mécanisme européen de protection civile installé au 112 au Luxembourg,
- l'envoi simultané de plusieurs équipes d'évaluation,
- la mise en œuvre de modules de commandement,
- les réseaux de communication opérationnelle sur le terrain et les liaisons dans une situation dégradée avec les Centres opérationnels des Etats membres et du MIC.

4. Activités

4.1. Division de la protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par **25 centres de secours** couvrant l'ensemble du Grand-Duché. A l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg, le service ambulancier dans les centres de secours est majoritairement assuré par des bénévoles.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de **51 ambulances** qui sont réparties comme suit :

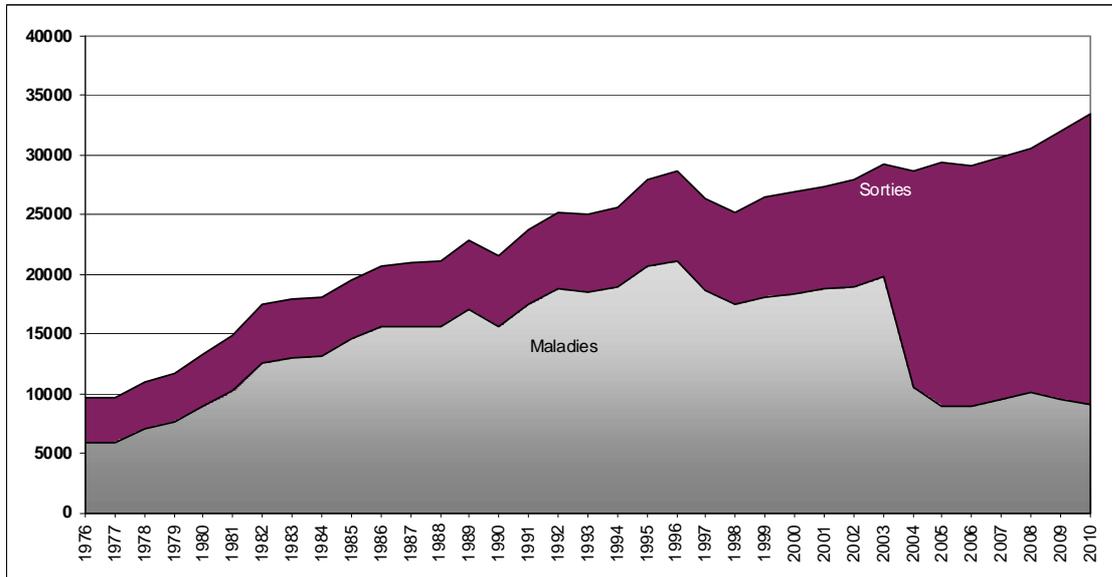
- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 2 ambulances pour des transports infectieux
- 1 ambulance pour le transport de patients obèses.

Pendant l'année **2010**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **33.384 sorties** en parcourant **994.626 kilomètres** par rapport à 31.948 sorties et 966.886 kilomètres parcourus en 2009.

Ces interventions se répartissent comme suit :

1.717	sorties dans le cadre des accidents de circulation
5.281	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
9.043	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
13.949	sorties dans le cadre de transports urgents
3.394	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1976 à 2010)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 29.172.787 kilomètres lors de 829.340 sorties de 1962 à 2010.

4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU, transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes qui sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2010 :

Ettelbruck :	1.175 sorties
Esch/Alzette :	2.302 sorties
Luxembourg :	3.022 sorties

Soit au total : **6.499 sorties** ou en moyenne **17,8 sorties** par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

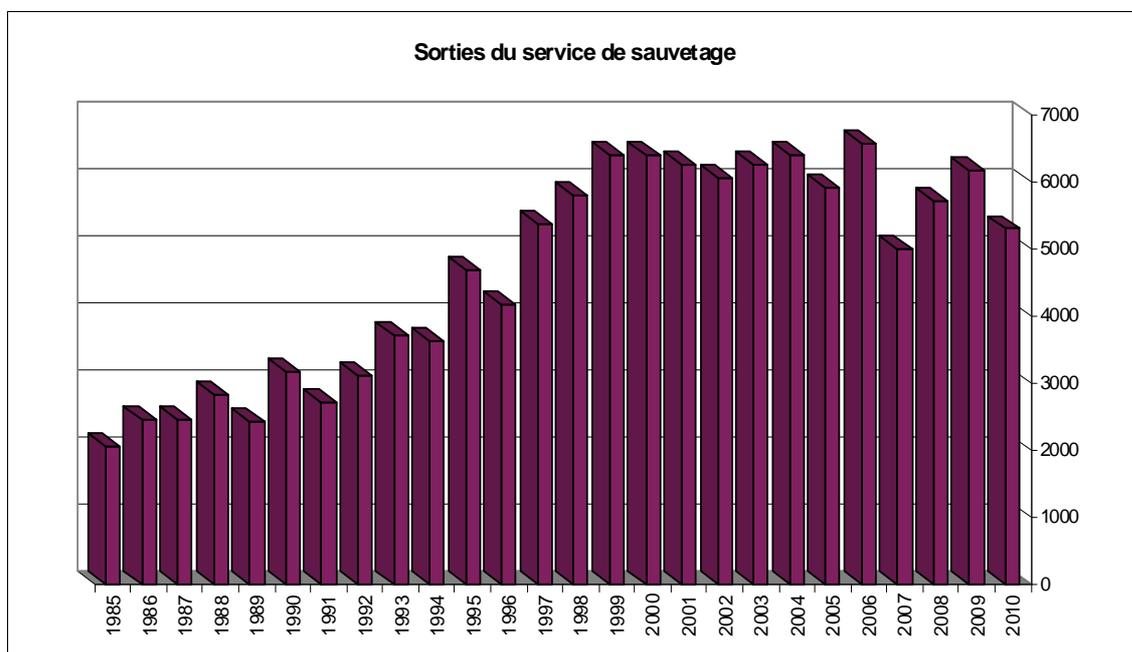
4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 24 centres de secours dont:

- 20 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide,
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support qui sont dotés de matériel d'intervention lourd,
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes-sauveteurs volontaires.

Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2010



Au cours de l'année 2010, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **221.957 km** pour **5.304 interventions**; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **27.462 heures**.

(Remarque : Données des centres de secours de Bigonville, Troisvierges et Steinfort non disponibles)

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont relatives à des interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes, de malveillance, criminelles ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

Au cours de l'année 2010, le GPR est communément intervenue avec la DRP (Division de la radioprotection) à 6 appels concernant des événements avec des sources radioactives sur le territoire

national. Aucun de ces événements n'avait un impact sanitaire pour la population ou des travailleurs concernés.

Le groupe GPR a organisé 4 formations d'entraînement pratique sur le terrain. Ces formations visaient un approfondissement des connaissances scientifiques dans la détection et l'identification de substances radioactives afin d'étendre ses connaissances aux nouveaux risques et techniques de mesures de la radioactivité. Des connaissances approfondies deviennent de plus en plus indispensables aux membres du groupe, afin de savoir manipuler les équipements scientifiques et interpréter de façon correcte les résultats de mesure de ces instruments de plus en plus complexes.

Une de ces formations visait spécialement l'intervention commune avec la Police technique sur le terrain, en cas d'un acte de malveillance impliquant des substances radiologiques ou nucléaires. L'objectif de cet entraînement commun était la prise de connaissance des pratiques d'intervention de chaque discipline et l'apprentissage des modes opératoires. A part ces formations, deux membres du groupe ont suivi une formation approfondie en radioprotection à l'école des sapeurs pompiers à Mulhouse en France.

En 2010, les instructeurs en radioprotection du GPR, ont tenu quatre cours d'initiation en matière de radioprotection à l'attention des instructeurs en sauvetage et secourisme de la protection civile, ainsi qu'aux élèves de l'école de la Police Grand-Ducale.

En 2010, le GPR a participé à plusieurs exercices d'urgence nucléaire internationaux, dont les plus importants étaient:

L'exercice de gestion de crise nucléaire les 8 et 9 avril 2010 au CNPE de Cattenom pendant lequel les autorités françaises, luxembourgeoises et allemandes avaient activé leurs centres de crise respectifs.

“Cattenom2010” était un exercice de sécurité nucléaire, qui se composait de deux volets: un premier, du type Plan Particulier d'Intervention « PPI », qui s'est déroulé le 8 avril et le lendemain un deuxième, du type « Situation Post Accidentelle ».

Outre cet exercice de Cattenom, le GPR a participé au cours de l'année 2010 à 8 exercices internationaux d'urgence nucléaire et radiologique, dont 3 exercices ECURIE (CE) ; 2 ConvEx (IAEA) ; 1 de l'OTAN.

Le 25 septembre 2010, la DRP et le Groupe de Protection radiologique avaient participé à un exercice transfrontalier de mesures radiologiques avec les Etats fédéraux allemands de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre. Cet exercice a permis la comparaison des techniques concernant les mesures, les analyses et la transmission de données. De tels exercices facilitent une meilleure coordination régionale de part et d'autre en cas d'un accident réel.

Du 8 au 10 octobre 2010, le Groupe de Protection radiologique et la Division de la radioprotection, avaient organisé ensemble avec la Cellule chimique, le Groupe logistique et la BNS un atelier international en matière de décontamination « Decon2010 ».

Cet atelier avait réuni des unités françaises, belges et luxembourgeoises, spécialisées en matière de décontamination radiologique et chimique. L'objectif de l'atelier était d'améliorer la préparation et la réponse aux incidents chimiques et radiologiques d'origine technique ou/et de malveillance, ainsi que d'évaluer les capacités nationales dans le domaine de la décontamination mobile et de coordonner le travail en coopération avec les équipes de décontaminations des services d'urgences frontaliers. Afin de mieux gérer le déroulement de l'atelier et le travail en commun d'environ 140 volontaires sur le terrain, les expériences à réaliser étaient réparties sur 3 berces et une tente de décontamination.

Plus précisément, les expériences réalisées lors de cet atelier, visaient à qualifier les capacités de ces chaînes de décontamination, tant en terme quantitatif que qualitatif (contamination radiologique et chimique), et étaient réparties en six ateliers :

- évaluation technique chaîne de décontamination en berce,

- évaluation chimique chaîne de décontamination en berce,
- évaluation chimique chaîne de décontamination en tentes,
- évaluation radiologique chaîne de décontamination en berce,
- évaluation radiologique chaîne de décontamination en tentes,
- évaluation des nouveaux portiques luxembourgeois et français de contrôle de la contamination des personnes.

De tels exercices répondent aux demandes du « Plan d'Action CBRN », qui a été adopté au niveau de l'Union Européenne. Au delà, le rapport de l'AIEA sur la Convention de la Sureté Nucléaire relève trois défis pour notre pays. Parmi ces trois défis, il a été jugé utile que les premiers intervenants d'une urgence radiologique participent d'avantage à des entraînements dans un cadre international.

4.1.5. Groupe d'alerte

La composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe d'alerte (CNA) sont régis par la loi du 12.06.2004 portant création d'une Administration des service de secours et le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours.

Une des missions du CNA est la collection d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de conflit armé ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la cellule de décision.

Au cours de l'année 2010, les missions du groupe d'alerte ont été élargies. Actuellement, le groupe est intégré d'office dans la cellule de crise de l'ASS en cas d'incidents majeurs. En décembre 2010, le groupe est intervenu lors des chutes de neige.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et les agents de liaison.

Un étroit échange d'informations avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se fait en participant aux différents séminaires organisés par les Etats membres de l'UE et de l'OTAN.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS. Une formation spécifique en cas d'accident nucléaire à la centrale nucléaire de Cattenom se fait par ordre semestriel à raison de 8 réunions d'instruction.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formations annuelles à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

En 2010, les cadres et des membres du groupe ont participé à des formations et séminaires auprès de « l'Akademie für Krisenmanagement, Notfallplanung und Zivilschutz » du « Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe » en Allemagne.

Le groupe participe également à l'élaboration de différents plans particuliers d'intervention et analyse la compréhension et la faisabilité de plans d'urgences externes.

En 2010, le CNA avait participé à des exercices internes de communications et d'analyses d'informations.

4.1.6. Unité de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires des différents centres de secours de la division de la protection civile ou des corps de sapeurs pompiers qui soutiennent la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de missions spéciales. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, ainsi d'instructeurs en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et d'instruction se sont tenues à la BNS à Lintgen ou sur le terrain. Au cours de l'année, le groupe a effectué **33 interventions** cumulant **1455 heures** d'intervention des volontaires et a parcouru **16.032 kilomètres**.

4.1.7. Unité logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'une unité logistique de ravitaillement, qui est rattachée à la Base Nationale de Support à Lintgen et qui intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations tels que des concerts ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux.

L'unité logistique de ravitaillement est constituée de trois équipes qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures.

Au cours de l'année 2010, le groupe a eu vingt-et-une activités différentes, notamment pour ravitailler les bénévoles lors des formations G.S.E. et d'exercices communs. Comme tous les ans, le groupe a également préparé des repas pour les agents volontaires participant au défilé lors de la Fête Nationale.

4.1.8. Groupe canin

L'utilisation des chiens lors des missions de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes égarées s'est développée considérablement ces dernières années.

Les qualités olfactives et de travail du chien sont de plus en plus valorisées à travers le monde particulièrement dans le domaine de la protection civile et des sapeurs-pompiers.

Selon le type de sinistre auquel se trouvent confrontés les services de secours, la localisation des victimes, peut nécessiter la mise en œuvre de moyens spécialisés de détection biologique reconnue à l'efficacité : les équipes cynotechniques de recherche et de sauvetage.

Le rôle d'un tel chien de recherche ne se limite pas à des interventions en cas de tremblements de terre, de glissements de terrain ou de tsunamis. Les chiens peuvent intervenir en cas d'effondrement d'immeuble, après un incendie, un écroulement dans un chantier ou une mine, une explosion liée au gaz ou au terrorisme, lors de catastrophes ferroviaires ou aériennes, une disparition, à la recherche de personnes disparues ou à l'intention suicidaire etc.

Les équipements géographiques de type vibraphone (capables de détecter des bruits de très faible intensité) sont également utilisés pour la détection de victimes, mais contrairement au chien, leur utilisation réclame un silence total, ce qui est rarement le cas lors de telles opérations.

Le groupe canin se compose actuellement de :

- 1 chef de groupe,
- 1 conseiller technique cynotechnique (CTC),
- 1 vétérinaire,
- 1 chef de groupe adjoint,
- 10 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires,
- 7 membres sans chien,

- 3 membres inactifs.

Il est à noter que certains membres remplissent plusieurs fonctions au sein du groupe.

Au début de l'année 2010, le tremblement de terre en Haïti qui a causé plus de 230.000 victimes. Ensemble avec des membres du HIT et de la Croix Rouge, le groupe est intervenu avec 5 membres et 3 chiens pendant 5 jours lors de ce séisme à Port au Prince.

A plusieurs reprises, des entraînements avec l'Association des secouristes maître-chien de catastrophe (ASMCC) de France qui font aussi partie du groupe d'intervention de catastrophe (GIC), se sont déroulés sur le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres (CFRSD) à Altwies ou encore sur le site de l'ASMCC en France.

Le groupe canin a également participé au défilé pour la fête nationale. Pour la troisième fois consécutive, le groupe a défilé avec un détachement à pied.

En juillet, trois membres du groupe ont passés leur test d'initiation (TI). Ce test est obligatoire pour pouvoir participer à des interventions nationales et internationales. Ce test comprend 3 épreuves différentes; une partie théorique (QCM), une partie obéissance et cheminement et une partie de travail de recherche à vue, hors vue et à l'insu.

En novembre 2010, le groupe canin a organisé un stage opérationnel intitulé « module D » durant 6 jours sur le terrain d'entraînement à Altwies et dans les bois de Cattenom. Le but de cet exercice était de mettre les équipes de recherche dans des conditions réalistes.

En décembre, un membre du groupe canin a participé à un stage de 5 jours de formation théorique auprès de l'école d'application de la sécurité civile (ECASC) de Valabre et 1 journée de formation pratique auprès de l'UIISC/7 de Brignoles (Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile). Ces formations aboutissent à la fonction de conseiller technique cynotechnique (CYN 3). Le stage est sanctionné par un examen théorique comprenant 3 épreuves.

Le groupe canin a organisé 8 week-ends de formation opérationnels sur le terrain lors desquels les équipes sont confrontées à des exercices de cheminement, des parcours d'obstacles, des exercices d'obéissance, de recherche en décombres et quête, de descentes en rappel avec chien et à des exercices de nuit.

Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés continuellement.

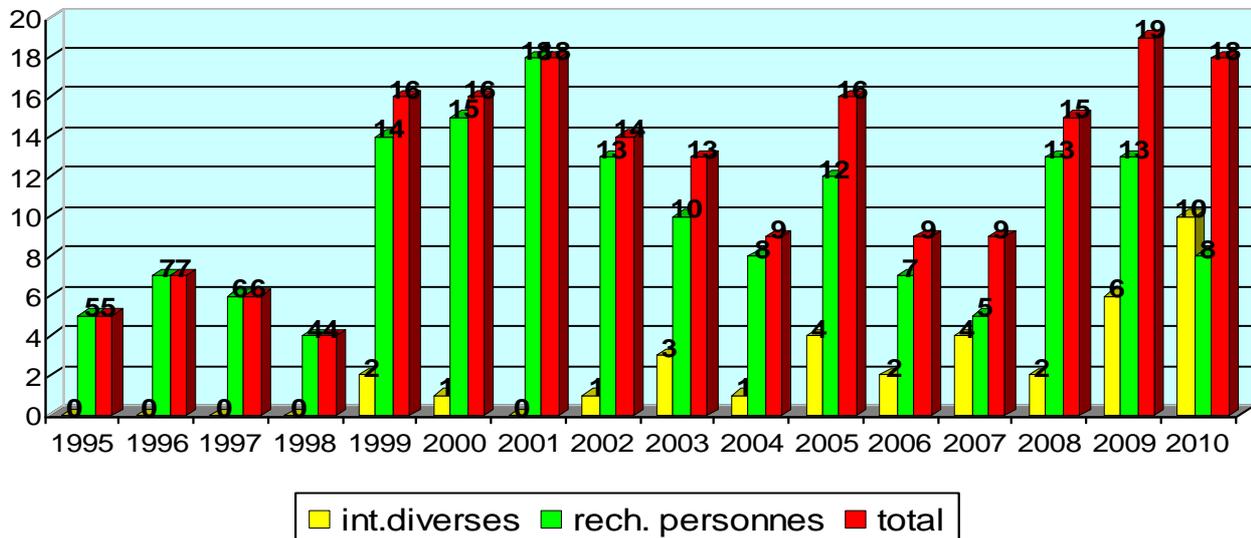
Le groupe canin a participé également à divers exercices et démonstrations.

Le groupe canin intervient aussi lors de capture d'animaux dangereux et blessés suite à des accidents de la route et ferroviaires.

En 2010 le groupe canin a presté un total de **4.840** heures, dont :

- 775 heures lors de 18 interventions au Luxembourg et à l'étranger
- 496 heures d'entraînement et de formation à l'étranger
- 2.673 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :
 - o 890 heures lors de travail en quête
 - o 1.062 heures lors de travail en décombres

- 436 heures lors de formations diverses
- 285 heures à l'occasion d'autres activités et engagements



Pour l'aménagement partiel du CFRSD, les membres du groupe canin ont presté 896 heures supplémentaires.

Depuis la création du CFRSD à Altwies, celui-ci est régulièrement sollicité et exploité par d'autres équipes étrangères, à savoir :

- Peloton cynophile de la Moselle des sapeurs pompiers de Creutzwald (57)
- Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Brignoles UIISC/7
- Association des secouristes maître-chien de catastrophe (ASMCC) de France
- Secouristes sans frontières (SSF) délégation Lorraine
- Cyno recherche des Yvelines (78)
- Gruppo cynotechnica du Portugal
- Protection civile et sapeurs pompiers de la Belgique
- THW (Technisches Hilfswerk)
- BRH (Bundesverband für das Rettungshundewesen)
- Rotes Kreuz, Rettungshundestaffel Wittlich
- Section canine de la croix rouge luxembourgeoise
- ...

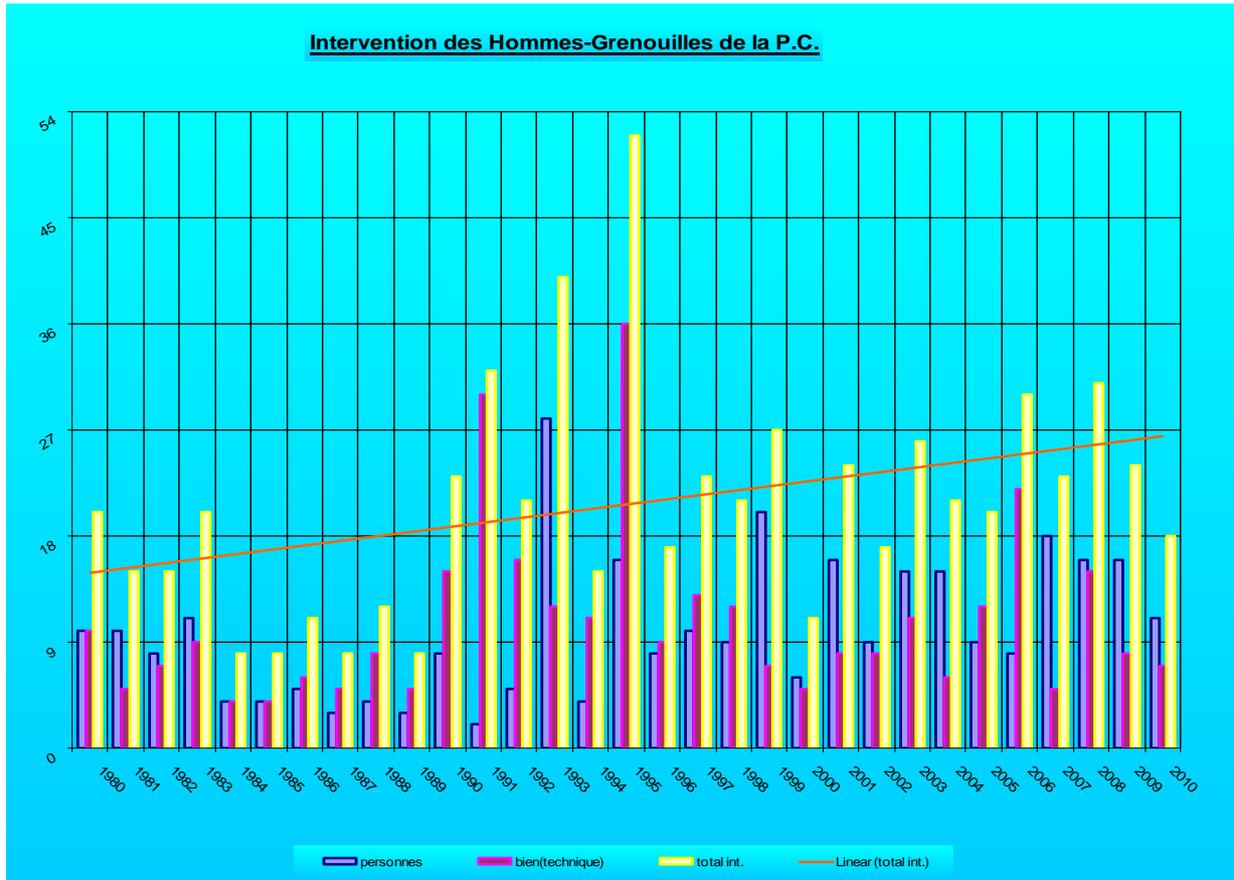
4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles

Au cours de l'année 2010, les hommes-grenouilles sont intervenus **18** fois avec un total de **288** heures prestées, dont :

- 73** heures lors de 5 interventions de recherche de personnes
- 52** heures lors de 2 interventions d'accidents de circulation
- 3** heures lors de 2 interventions de sauvetage de personnes
- 40** heures lors de 3 interventions concernant une noyade
- 28** heures lors d'une intervention de recherche de biens
- 61** heures lors de 3 interventions de reconnaissance sous-marine
- 23** heures lors d'une intervention de ROV (« Remotely operated underwater vehicle »)
- 8** heures lors d'une autre intervention

En outre, **3.420** heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période estivale (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **4.106** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2010.

Ceci fait au total 7815 heures prestées en 2010 par les volontaires du groupe des hommes- grenouilles.



En ce qui concerne la formation continue, les membres du groupe ont participé aux formations suivantes :

- « Workshop » de la Croix Rouge allemande à Bonn,
- « Workshop » à Sarrebruck de la DLRG Saarland concernant le sauvetage dans les eaux courantes, la réanimation et le maniement de bateaux,
- Formation spécifique organisée par le Service de Navigation de Grevenmacher à l'attention des agents d'intervention nautique en novembre 2010 « Havariemanagement in der Binnenschifffahrt – Supergau was nun ? »,
- Formation sur la manipulation du nouveau sonar,
- Formation de 6 plongeurs en eaux courantes rapides et en crues par l'Ecole d'Application de Sécurité Civile (Valabre) à Millau (F) en octobre 2010,
- Formation commune en mars 2010 avec les agents du Département du Nord à la Coque, à Wiltz et au lac de barrage,
- 6 formations communes avec les plongeurs de la police de la Sarre,
- 13 formations communes avec les plongeurs du Département de la Moselle au lac du barrage de

- la Haute-Sûre,
- 5 formations à l'ENPC,
- 18 unités de formations à la piscine en hiver 2010.

Le groupe a également dispensé des formations, à savoir :

- 3 formations de permis de navigation sur les eaux intérieures pour 150 personnes,
- 1 formation de permis de navigation sur les eaux côtières,
- Examen de clôture pour 2 plongeurs en juin 2010.

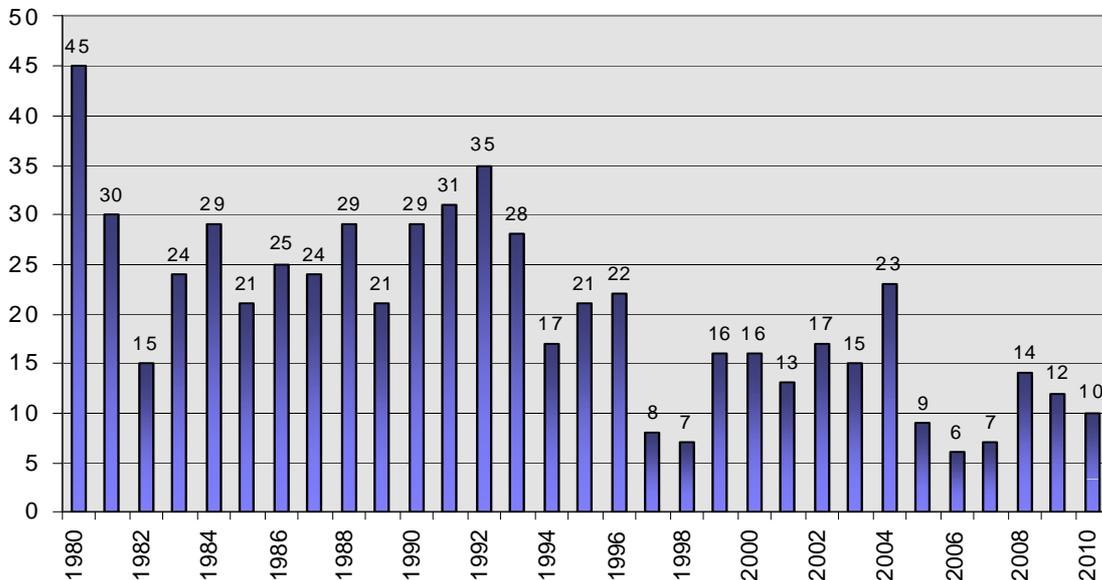
4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Actuellement, le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques se compose de 86 membres dont 42 affectés aux sections 1 et 2 et 44 à la section anti-pollution Haute-Sûre.

Au cours de l'année 2010, 25 membres du groupe ont participé à 7 formations spécifiques concernant la lutte contre les produits chimiques et toxiques (4 cours théoriques et 3 cours pratiques). En outre, 2 exercices transfrontaliers ont été organisés avec le « Gefahrstoffzug » du Landkreis Trier Saarbùrg, avec lequel le groupe chimique entretient de bonnes relations.

En ce qui concerne les interventions, le groupe est intervenu 10 fois en 2010 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, les volontaires du groupe ont presté 85 heures.

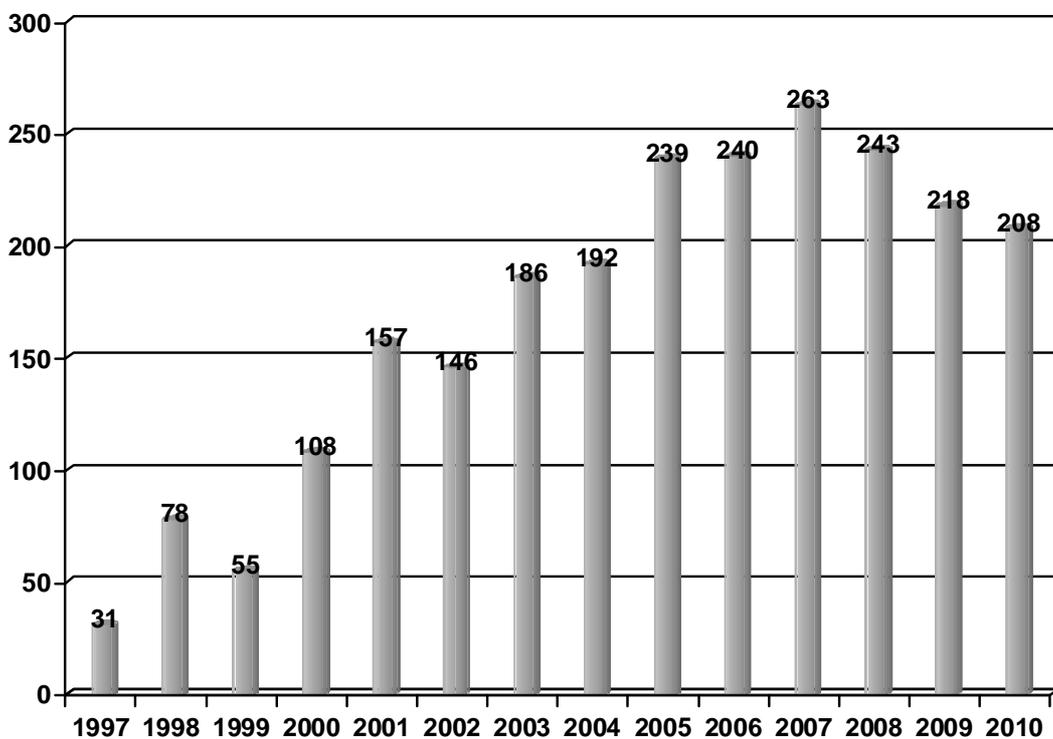
Interventions groupe chimique en 2010



4.1.11. Groupe de support psychologique

Les bénévoles du Groupe de support psychologique (GSP) ont effectué 208 missions au cours de l'année 2010. 46 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 403 sorties de personnes, seuls ou à plusieurs. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 208 interventions est de 1229 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3 heures. En moyenne, chacun des intervenants actifs a consacré environ 27 heures pour des missions.

Comme dans les années précédentes, la majorité des interventions concernait des accidents (circulation, domestique, travail, loisirs). Outre les accidents, les raisons de l'intervention du GSP sont souvent en relation avec les décès inattendus de personnes ou alors dans le cadre de suicides, tentatives de suicide ou de mort subite d'un nourrisson.



Nombre d'interventions

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Interventions	31	78	55	108	157	146	186	192	239	240	263	243	218	208

4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires

En janvier 2010, le groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (« Humanitarian Intervention Team – HIT ») est intervenu au Haïti sévèrement affecté par un tremblement de terre. Le HIT avait envoyé une équipe de 6 personnes. L'équipe était renforcée par 5 membres du groupe canin de la

Protection civile ainsi que par 6 membres de la Croix Rouge. Le groupe logistique était responsable pour l'emballage et le transport du matériel à l'aéroport militaire de Bruxelles.

Dans un souci d'appliquer les dispositions du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de L'ASS, la direction a entamé la réorganisation du HIT envers une structure plus efficace du groupe, un travail dans lequel l'ASS est assistée par le « Technisches Hilfswerk (THW) ».

Le HIT a tracé le bilan sur son matériel d'intervention et sur la formation de ses membres. Plusieurs membres ont participé aux formations dans le cadre du mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne.

DACH :

Sur invitation de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, l'Administration des services de secours a participé, pour la première fois, à un congrès du DACH en date du 30 août au 2 septembre 2010 à Remagen en Allemagne.

Le D-A-CH est un groupe de travail composé de trois organisations opérationnelles de l'Allemagne (D), de l'Autriche (A) et de la Suisse (CH), à savoir :

- « Technisches Hilfswerk » (THW),
- « Austrian Forces Disaster Relief Unit » (AFDRU),
- « Agentur für internationale Zusammenarbeit im Schweizer Departement für Auswärtige Angelegenheiten (DEZA/SKH) ».

L'ASS et notamment le HIT participeront aux travaux de ce groupe germanophone.

L'objectif du DACH est l'optimisation et l'amélioration de l'aide humanitaire urgente axée sur le volet « Urban Search and Rescue » en cas de catastrophes majeures.

Les travaux du groupe se basent sur les principes d'aide humanitaire reconnus. Le groupe de travail DACH postule qu'en cas de catastrophes majeures, seul la réaction coordonnée de la communauté internationale dans le cadre des Nations Unies peut garantir la meilleure aide aux victimes.

L'échange d'expériences, des exercices communs, la coopération dans l'élaboration et le développement de procédures opérationnelles de base, la standardisation de l'équipement, le travail en commun sur la formation et ainsi que la collaboration étroite lors d'interventions devront positivement contribuer à la restructuration du HIT.

4.1.13. Dispositifs de sécurité mis en place en 2010

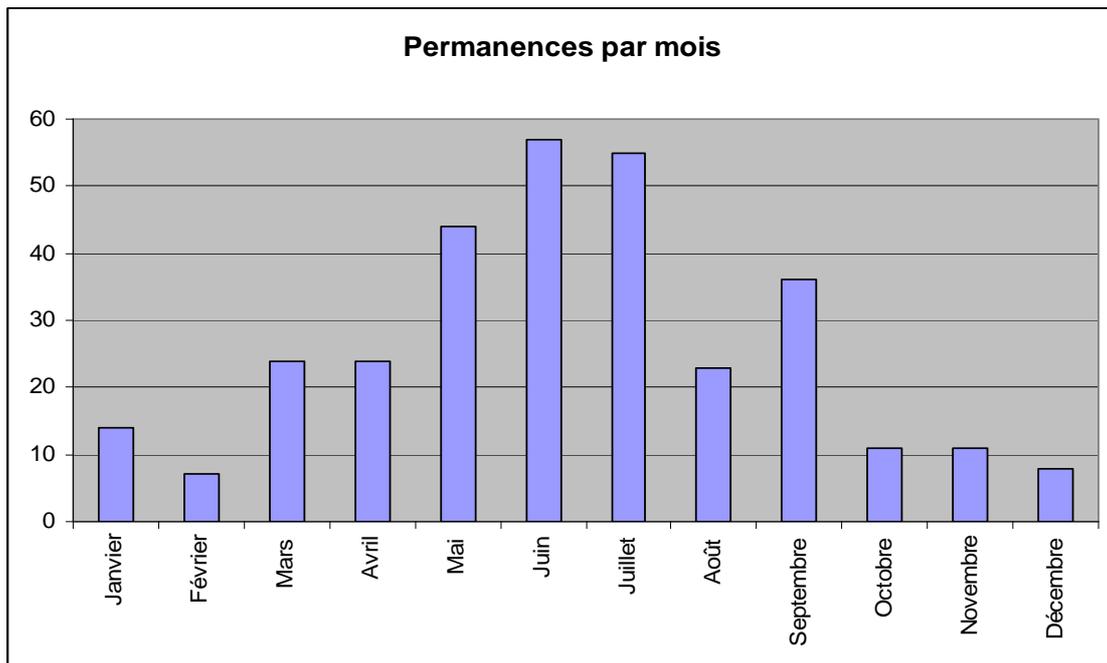
4.1.13.1. Evènements d'une certaine envergure

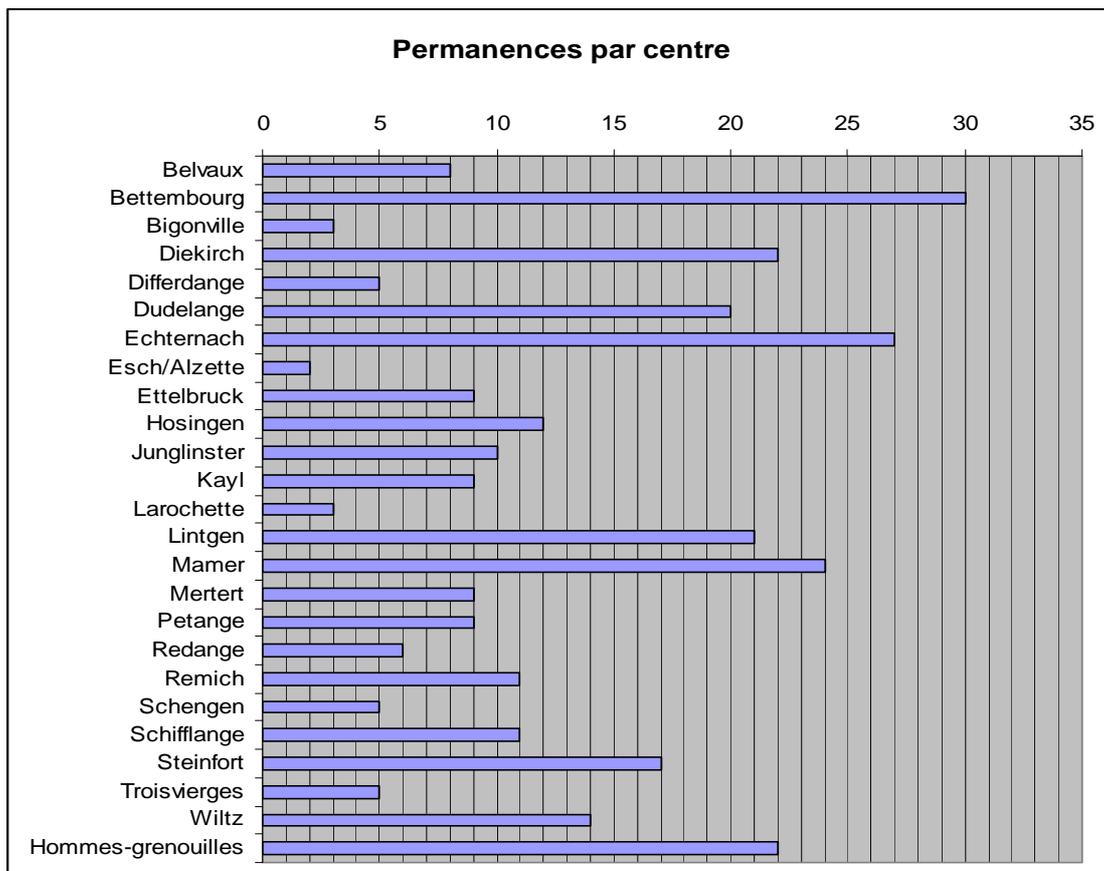
Evènement	Date	Heures prestées par les bénévoles engagés
Tokyo Hotel Rockhal	22/02/2010	112
ING Marathon de Nuit VDL	15/05/2010	104
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2010	252
Festival Rock A Field 2010 à Roeser	27/06/2010	480
25 ans Accord de Schengen	17 et 18/07/2010	260
Piccadilly 2010 Stadtbredimus	06 et 07/08/2010	108
Semi Marathon Route du Vin Remich	26/09/2010	80
Rallye de Luxembourg 2010	23 et 24/10/2010	429

Rallye 200 Hupperdange	13 et 14/11/2010	48
Total		1873

4.1.13.2. Graphique des permanences durant l'année 2010

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandées expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **314** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2010 par les centres de la protection civile.





4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2010

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzsteuergesetz » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés.

Produit de l'impôt spécial 2000-2010 :

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360
2008	4.202.963
2009	5.195.685
2010	4.964.197

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial**4.2.2.1. Subventions aux communes**

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

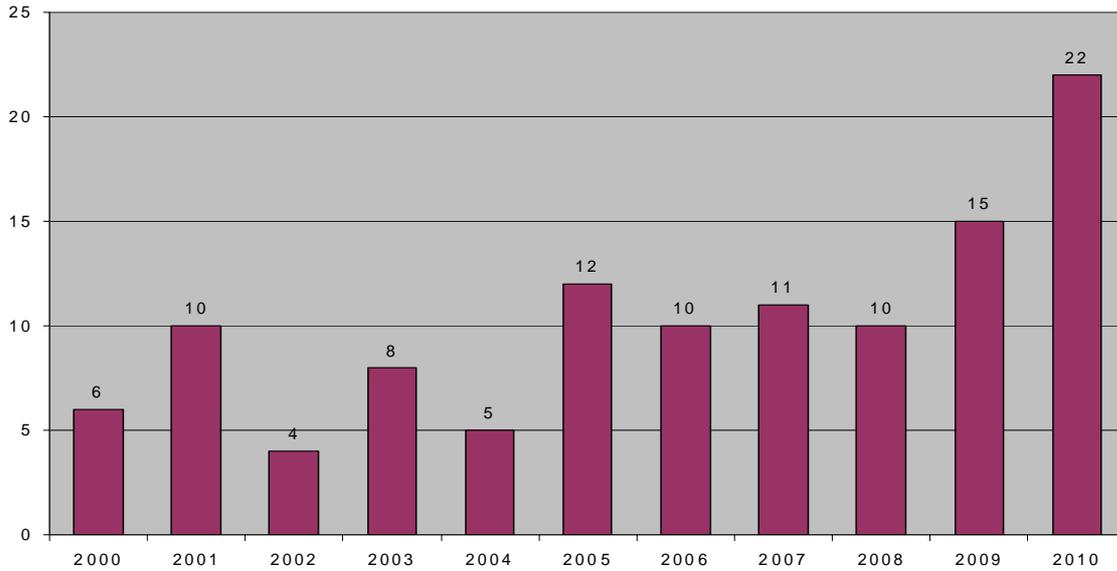
Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial :

Année	Subventions aux communes
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2007	1.365.102
2008	2.593.798
2009	3.026.886

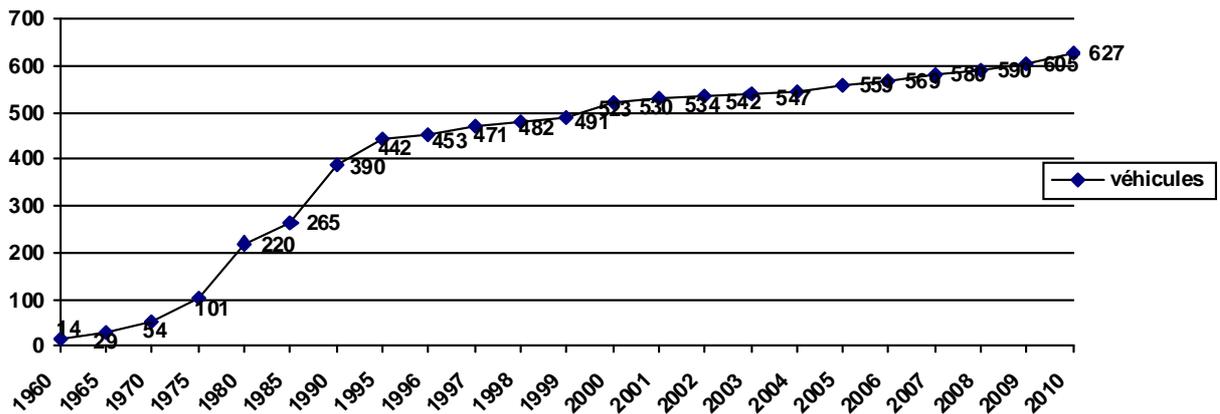
4.2.2.2. Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2010

En 2010, les administrations communales ont acquis 22 véhicules pour les services d'incendie communaux ce qui amène le nombre total des véhicules de tous les services d'incendie communaux à 627.

Nombre de véhicules acquis de 2000 à 2010 :



4.2.2.3. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2010



4.2.3. L'inspectorat des services d'incendie et de sauvetage communaux

Le règlement ministériel du 26 juillet 2010 subdivise le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en six régions :

La région 1 comprend les cantons de Clervaux, Vianden et Wiltz.

La région 2 comprend les cantons de Capellen et Rédange.

La région 3 comprend les cantons de Diekirch et Mersch, ainsi que les communes de Steinsel et Walferdange.

La région 4 comprend les cantons d'Echternach, Grevenmacher et Remich.

La région 5 comprend le canton de Luxembourg à l'exception des communes de Steinsel et Walferdange.

La région 6 comprend le canton d'Esch-sur-Alzette.

L'inspectorat du service d'incendie et de sauvetage se compose actuellement d'un inspecteur général, de 6 inspecteurs régionaux et de 4 inspecteurs régionaux adjoints, tous nommés par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région.

La direction et l'organisation des interventions relèvent sur le plan national de l'inspecteur général ou de son remplaçant et sur le plan régional de l'inspecteur régional ou de l'inspecteur régional adjoint, en collaboration avec les chefs de corps ou leurs remplaçants.

5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

Il y a lieu de noter que seuls quelques agents opérationnels de l'Administration des services de secours ne sont pas des bénévoles.

Les avantages d'un système basé sur le volontariat sont multiples:

- le système est des plus économiques alors qu'il permet de renoncer à la constitution de corps professionnels,
- en cas de catastrophe, le pays peut compter sur un grand nombre d'ambulanciers et de sauveteurs bien formés, bien entraînés et hautement motivés. Dans l'optique d'un système à base de professionnels, le pays serait dépourvu de ce support vital.

Par contre, si un jour, il devrait être recouru exclusivement à des unités de secours basées sur des agents professionnels, les frais pour les rémunérations en personnel nécessaire pour assurer les besoins actuels du seul service ambulancier s'élèveraient à quelque 35 – 40 mio € sans compter les frais d'équipements.

Pour ces raisons, il est indispensable de continuer à motiver les volontaires de façon à ce qu'ils restent le plus longtemps possible dans le rang de l'organisation nationale de secours notamment en mettant à leur disposition un matériel moderne et performant qui leur permet d'assurer efficacement les missions leur attribuées.

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2006-2010 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2010, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2006-2010 concerne, sur le plan budgétaire, 5 articles:

39.6.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.6.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.6.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs.

5.2. Total des crédits budgétaires 2010 :

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	12,30 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	5,57 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	17,87 mio €

6. Informatique

6.1 Internet

Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services incendie ainsi que des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le Site Internet est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information. Le site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours.

6.2. Intranet

L'Intranet a été mis en service à la fin de 2008. Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centres de secours, d'unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des plans de services,
- accès aux modules d'information, de gestion et de commandes de matériel,
- accès aux charrois.

En 2010, les cours Intranet, donnés aux utilisateurs bénévoles des centres de secours, corps de sapeurs-pompiers et groupes spéciales se sont poursuivis. Les cours ont été tenus les samedis et dimanches à l'ENPC à Schimpach par les ingénieurs de l'Administration des services de secours. Au cours de l'année 2010, des représentants de la plupart des corps de sapeurs-pompiers sont passés aux cours.

Pour tenir compte des besoins des utilisateurs de l'Intranet ainsi que pour améliorer constamment le système, l'Intranet a été mis à jour suite à des propositions d'améliorations des utilisateurs. Les améliorations étaient destinées surtout à une meilleure intégration des sapeurs-pompiers.

Au cours de l'année 2010, **24** centres de secours, **26** corps de pompiers et **4** groupes spéciaux (GSP, CNA, HG, Canin) ont effectué leurs listes de permanences à l'aide de l'Intranet.

Au cours de l'année 2010, l'Administration des services de secours a mis à la disposition des utilisateurs un helpdesk qui peut être sollicité pour les services suivants:

- Support aux utilisateurs de l'Intranet en cas de problème
- Propositions d'amélioration de l'Intranet
- Support pour le matériel mis à disposition par l'Administration (ordinateurs, portables et imprimantes)

En 2010, le helpdesk Intranet était opérationnel du lundi au vendredi entre 9h00- 19h00 au numéro 49771-448 ou par courriel sur helpdesk@secours.etat.lu.

6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences mis en place par le Monitoring & Information Center (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du Mécanisme européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen (et prorogé en 2007) qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union Européenne en cas d'urgence.

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2009 et tous les postes de travail du 112 y ont accès. Au cours de l'année 2010, **35 urgences européennes et internationales** ont été communiquées par le MIC à travers CECIS.

6.4. DiviDok

Au cours de l'année 2010, le système informatique Dividok, mise en place en 2009, a été utilisé par quatre centres de secours en phase de test. Les facilités offertes aux centres de secours par le système Dividok sont:

- gestion des rapports d'interventions d'ambulance,
- gestion des statistiques sur les interventions,
- export des données utilisées pour la facturation.

Pour garantir la protection des données personnelles, le système Dividok est accessible seulement à travers le réseau sécurisé Healthnet.

Au cours de l'année 2010, Dividok a été mise à jour suite à des propositions d'amélioration des centres de secours en phase de test. La mise à jour comprend l'export des données utilisées pour la facturation en formats pdf et csv.

7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

7.1. Adaptation des logiciels gestionnaire d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge de la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

La directive du Parlement européen 2002/22/CE et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 26 : *Les États membres veillent à ce que les entreprises qui exploitent des réseaux téléphoniques publics mettent, lorsque cela est techniquement faisable, les informations relatives à la position de l'appelant à la disposition des autorités intervenant en cas d'urgence, pour tous les appels destinés au numéro d'urgence européen '112'.*

Afin de garantir la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence européen 112, une loi relative aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques, portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle portant modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel a été votée le 28.04.2005 à la Chambre des Députés et est entrée en vigueur le 30 mai 2005.

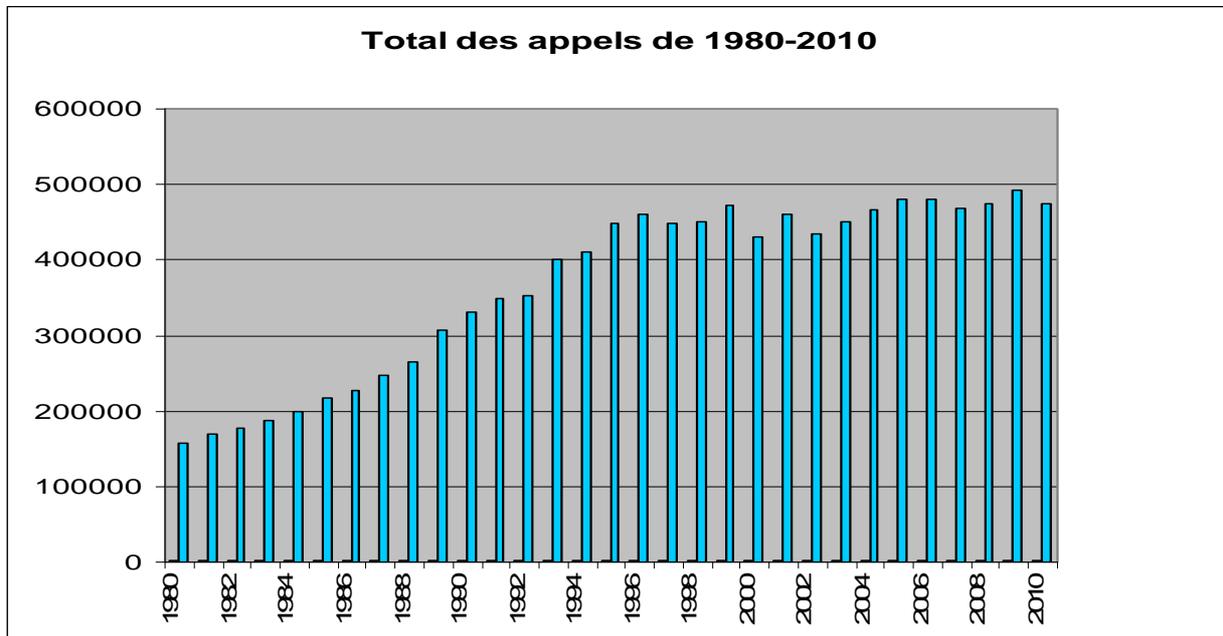
Cette loi dispose en son l'article 9 « *Les données de localisation autres que les données relatives au trafic sont également communiquées au numéro d'appel d'urgence unique européen 112 ainsi qu'aux numéros d'urgence déterminés par l'Institut* ».

Afin de pouvoir exploiter ces données de localisation et de les insérer dans le journal des incidents et dans le gestionnaire d'alerte au central des secours d'urgence, l'ASS a entamé en 2006 les travaux d'adaptation technique nécessaires qui se sont poursuivis en 2010.

8. Central des secours d'urgence

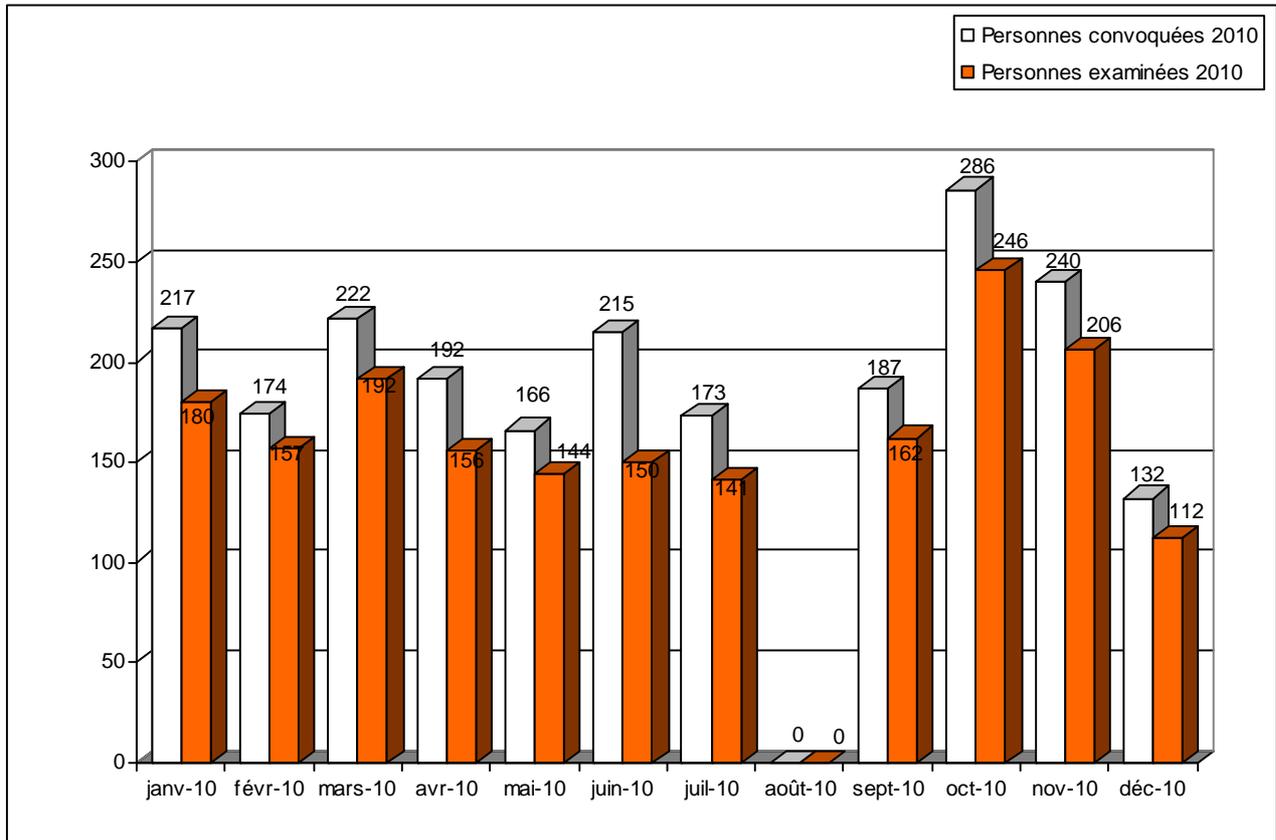
Au cours de l'année **2010**, **474.074** appels ont été enregistrés au central des secours d'urgence (CSU112).

MOIS	Appels entrants
Janvier	40694
Février	39528
Mars	39686
Avril	38168
Mai	40988
Juin	40413
Juillet	41377
Août	34238
Septembre	37658
Octobre	40592
Novembre	37806
Décembre	42926
TOTAL	474074



9. Service médical

Le service, qui compte actuellement 14 médecins et 32 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 2204 agents bénévoles ont été convoqués aux cours de l'année 2010, dont 1846 se sont présentés aux examens obligatoires de l'ASS au cours de l'année 2010.



10. Relations internationales

10.1. Union Européenne

10.1.1. *Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union européenne*

Au cours de l'année 2010, les représentants de la direction de l'Administration des services de secours ont participé à 9 réunions du groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (Prociv), dont 6 sous Présidence espagnole et 3 sous Présidence belge.

Les priorités de la Présidence espagnole étaient l'amélioration de la prévention en cas de feux de forêts ainsi que toutes les phases de la gestion en cas de catastrophe y reliées, comme la prévention, les systèmes de pré-alerte, la préparation, la réaction, la reconstitution et la reconstruction.

Dans ce cadre s'est déroulé un séminaire à Madrid du 3 au 5 mars 2010, portant sur la réponse européenne lors d'événements majeurs. Il avait pour but un échange de vues sur les différents types de manifestations existantes, les règlements nationaux en vigueur, les instruments sur l'évaluation des risques, la planification des manifestations et des secours en cas d'incident ainsi que l'aspect psychosocial de telles catastrophes.

Une autre priorité constituait le support psychosocial à apporter aux victimes de catastrophes et le rôle que le mécanisme européen de protection civile pourrait jouer dans ce cadre. Un séminaire, organisé à Madrid les 8 et 9 février 2010 est à la base de Conclusions du Conseil dans ce domaine.

La Présidence belge débutait les travaux avec un séminaire sur le support à apporter par les pays hôtes à l'assistance internationale accueillie dans le cadre de catastrophes (« Host Nation Support »). Une réunion d'experts, ayant eu lieu à Florival des 15 au 17 septembre 2010, servait de base à la rédaction de Conclusions du Conseil sur ce même thème. Ces Conclusions ont été adoptées par le Conseil JAI lors de sa réunion des 2 et 3 décembre 2010.

Vu le nombre augmentant de catastrophes naturelles au cours des années passées, la Présidence belge a investi ses efforts dans un document sur des solutions innovantes pour le financement des actions de prévention de catastrophes.

En date du 27 octobre 2010, la Commission a présenté sa Communication sur le renforcement des capacités de réaction de l'Union Européenne en cas de catastrophes. Ce document, qui est à la base de Conclusions du Conseil, sera discuté d'avantage au cours de l'année 2011 vu qu'il entraînera certainement une révision du mécanisme européen de la protection civile ainsi qu'un rapprochement entre l'aide humanitaire et la protection civile, tant au niveau institutionnel au sein de l'Union Européenne que sur le terrain en cas de catastrophes.

10.1.2. Commission Européenne

10.1.2.1. Élaboration d'un plan d'action CBRN de l'UE

Dans le cadre du plan d'action CBRN, divers groupes de travail institués par la Commission Européenne ont élaboré des méthodologies pour l'évaluation des risques liés aux différents substances et agents biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires produites, stockées et utilisées dans la Communauté Européenne, ayant le potentiel d'être utilisées pour des actes de malveillance. Un de ces groupes de travail a été chargé d'établir des listes des agents ou substances biologiques, chimiques et radiologiques, dont il faudra, selon le plan d'action, veiller à bien sécuriser l'accès. L'Administration des services de secours a participé à ses travaux.

10.1.2.2. Comité de la protection civile

L'ASS a participé aux deux réunions semestrielles du Comité de la protection civile. Les participants ont analysé la fonctionnalité du mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne et ont délibéré sur les urgences les plus importantes en Europe. Le Comité a également établi son programme d travail pour l'année 2011.

10.1.2.3. Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne

Les Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne se sont rencontrés à Madrid du 10 au 11 juin 2010 pour leur 24^e réunion.

Lors de cette réunion, les sujets suivants étaient sur l'ordre du jour :

- la réorganisation et l'intégration de la protection civile et de l'aide humanitaire dans une seule direction générale,
- l'amélioration de la « Rapid Response Capacity » de l'Union Européenne,
- l'évaluation de la politique de la protection civile,
- les leçons apprises lors du tremblement de terre à Haïti,
- les progrès sur les travaux du groupe politique de formation (« Training Policy Group »), le développement des modules et le 7^e cycle du programme de formation de mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne.

Du 26 au 28 octobre 2010 s'est tenue à Bruxelles la 25^e réunion des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne.

Les sujets majeurs abordés et discutés entre les représentants des Etats Membres et la Commission Européenne étaient :

- la mise en œuvre du « Community framework for disaster prevention »,
- l'établissement de lignes directrices sur l'analyse des risques,
- la présentation avancée sur l'évaluation des instruments de protection civile au niveau européen,
- les leçons apprises lors des catastrophes internationales récentes,
- l'établissement de l'« European voluntary aid corps » (EVAC).

Des discussions importantes furent également menées sur le renforcement futur de la capacité de l'Union Européenne à réagir aux catastrophes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe. La Commission Européenne a présenté aux Etats Membres ses vues en la matière qui serviront de base de discussions entre l'ensemble des pays dans les mois à venir.

10.2. Conseil de l'Europe

L'Administration des services de secours, qui représente le Luxembourg auprès de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs), a participé à la 12^{ème} Session Ministérielle de l'Accord, qui s'est tenue à St. Petersburg en septembre 2010 (www.coe.int/europarisks).

Lors de cette session ont été adoptées les lignes directrices du plan d'action à moyen terme (2011-2015) de l'Accord, qui visent :

- l'amélioration de la prévention et de la préparation et la promotion de la bonne gouvernance,
- l'amélioration de la réponse et de la réaction aux situations d'urgence,
- la mobilisation des connaissances pour réduire la vulnérabilité.

Ont également été adoptés lors de cette session une :

- recommandation sur la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique,
- résolution sur les valeurs éthiques et la résilience aux catastrophes,
- résolution sur les priorités d'action pour travailler ensemble en Europe et dans la Méditerranée pour la prévention des catastrophes et le niveau de préparation et la réponse aux catastrophes.

10.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

Dans sa fonction de Centre Principal d'Alerte auprès de la Commission Internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), l'Administration des services de secours a participé aux travaux de différents groupes de travail.

Dans le groupe de travail « Inondations », un membre de l'administration a participé à trois réunions (23 février, 19 mai et 20 octobre) au secrétariat des CIPMS à Trèves. Les travaux réalisés en 2010 s'inscrivent entièrement dans le nouveau mandat du groupe. Ils ont essentiellement porté sur:

- la poursuite de l'échange d'informations sur les stratégies nationales de mise en œuvre de la Directive 2007/60/CE et des travaux nationaux déjà réalisés ou planifiés,
- la description des aspects à traiter dans le cadre de l'échange d'information et à coordonner aux fins de la mise en œuvre de la DI,
- la rédaction du plan du rapport bilan 2006-2010 de mise en œuvre du Plan d'action contre les inondations,
- l'examen de la problématique des étiages,
- la coopération avec la Commission de la Moselle.

Dans le groupe de travail « Préventions des pollutions accidentelles », un membre de l'administration a participé à plusieurs réunions, à savoir les 10 février, 31 mai et 9 septembre, et en plus à une réunion du groupe ad hoc PS pour la préparation de l'exercice d'alerte le 29 juin à Trèves. Les sujets principaux de ces réunions étaient :

- Mise au point d'un système de kilométrage cohérent pour la Moselle et la Sarre,
- Réalisation d'un exercice d'alerte international,
- Présentation de la plateforme d'échange INFOPOL MS,
- Réalisation d'une session de formation au Plan International d'Avertissement et d'Alerte et à l'utilisation de la plateforme INFOPOL MS,
- Echange d'informations sur l'ensemble des pollutions des eaux survenues dans le bassin de la Moselle et de la Sarre,
- Elaboration d'une liste des sites industriels présentant un risque potentiel sur la Moselle, la Sarre et la Sûre.

En date du 29 juin 2010, le groupe de travail « Préventions des pollutions accidentelles » a organisé un exercice d'alerte international avec comme objectifs de vérifier le bon fonctionnement des formulaires-type et de se familiariser à travers de cet exercice avec le modèle d'alarme Rhin. Un membre de l'administration était membre du groupe de suivi de l'exercice.

Le 18 novembre 2010 un atelier de formation a eu lieu à Sarrebruck. Cet atelier avait comme objectifs :

- l'application du modèle d'alarme Rhin,
- présentation de la plateforme de transmission des messages via Internet INFOPOL MS,
- initiation à la plateforme de transmission des messages via Internet INFOPOL MS.

La délégation luxembourgeoise participait avec trois opérateurs du CSU 112 et un membre de la direction.

Il reste à relever qu'un membre de l'administration a participé à la réunion plénière les 13 et 14 décembre 2010 à Metz. Cette réunion, qui était organisée par la délégation française, rassemblait les membres des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et du Luxembourg.

10.4. Commission internationale de la Meuse (CIM)

Un membre de l'Administration des services de secours a représenté le Luxembourg au sein de la Commission Internationale de la Meuse.

Deux réunions du groupe de travail « Pollutions accidentelles » étaient organisées à Liège. Les activités de ce groupe de travail se sont concentrées principalement en 2010 sur la poursuite des travaux pour rendre opérationnelle la nouvelle procédure d'avertissement et l'alerte. La plénière a approuvé l'introduction pour une période d'essai de la nouvelle procédure et également pris connaissance du système d'avertissement relié à internet. La période d'essai comportait outre la poursuite de la mise au point des composantes techniques du système d'avertissement, à savoir le formulaire numérique, la carte

numérique avec indication de trajet et le manuel d'accompagnement, des exercices en atelier et des exercices d'alerte.

Le 18 mars 2010, un atelier a été organisé avec la participation de tous les centres principaux d'alerte. Cet atelier a débouché sur des recommandations pertinentes pour améliorer et compléter la nouvelle procédure. Les résultats sont fort encourageants et montrent que la communication entre les centres principaux d'alerte est bien établie et se déroule de manière pertinente. Une série d'imperfections a été décelée lors de l'utilisation du formulaire numérique. Un second atelier organisé le 27 octobre a été consacré à l'évaluation de l'exercice d'alerte ainsi qu'à l'examen et la présentation des dernières améliorations apportées au formulaire numérique.

Tous ces développements ont permis de clôturer avec succès la période d'essai et de disposer actuellement d'une nouvelle procédure d'alerte dont on peut supposer qu'elle est suffisamment connue et introduite auprès des Parties. Le résultat de ces efforts est un système robuste et fiable.

Un membre de l'ASS a participé les 25 et 26 novembre 2010 à la séance plénière de la CIM à Aix-la-Chapelle (D). Lors de cette assemblée, les différents groupes de travail présentaient leurs résultats.

10.5. OTAN

L'Administration des services de secours est membre du sous-groupe CPG (Civil Protection Group) du SCEPC (Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil) de l'OTAN, qui est le principal organe OTAN de consultation pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

Le SCEPC rend compte directement au Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel de l'OTAN. Il assure la direction et la coordination des orientations de huit bureaux et comités d'étude spécialisés.

Ces bureaux et comités d'étude rassemblent des experts des pays et de l'industrie, ainsi que des représentants militaires, qui sont chargés de coordonner la planification d'urgence dans les domaines suivants: aviation civile, protection civile, ravitaillement et agriculture, production et approvisionnement industriels, transports intérieurs de surface, questions médicales, transports océaniques, aviation civile, communications électroniques civiles et services postaux.

Ces organes, dont le CPG fait partie, ont pour mission principale d'établir des procédures qui seront appliquées dans des situations de crise.

De plus, le CPG joue un rôle important dans les efforts d'améliorer l'état de préparation des autorités civiles contre des attaques possibles sur la population civile à l'aide d'agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Le groupe CPG s'est réuni pour sa réunion plénière de printemps au siège de l'OTAN à Bruxelles les 25 et 26 février 2010. La réunion plénière d'automne a eu lieu le 30 septembre 2010 à Sielnica en République Slovaque.

Cette réunion était précédée d'un séminaire consacré à la gestion civilo-militaire des conséquences d'incidents CBRN. Le représentant luxembourgeois avait pris activement part au module « Soutien aux événements très médiatiques ».

Du 27 septembre au 30 septembre l'OTAN a organisé en Slovaquie un exercice multinational portant sur la mise place de stations de décontamination suite à un acte terroriste impliquant des substances toxiques et radiologiques. Le but de ce scénario consistait à tester la coordination de différentes stations de décontamination du fait de la diversification des équipements et des matériels. En dehors de l'Administration des services de secours qui a participé avec une équipe de 16 personnes ainsi que la

station de décontamination de masse et le véhicule de reconnaissance CMIC, la Pologne, la République Tchèque, l'Autriche et la Slovaquie ont participé avec différentes équipes à cet exercice sur un terrain militaire spécialement aménagé pour ce genre d'entraînement.

10.6. Sécurité nucléaire

10.6.1. Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire

Mise en place par un Accord sous forme d'échange de lettres entre les Gouvernements français et luxembourgeois le 29 mars 1994, la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire s'est réunie le 25 novembre 2010 à Luxembourg. Les échanges de vue visaient notamment la législation communautaire en matière de la sûreté des installations nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs. La France a présenté le bilan détaillé des événements ayant trait à la sûreté nucléaire de la centrale de Cattenom. Une brève revue de l'exercice « Cattenom2010 » a eu comme conclusions de renforcer, en cas d'un accident à la centrale électronucléaire de Cattenom, davantage la coopération, la concertation et l'échange d'informations lors de la phase d'urgence ainsi que la nécessité d'harmoniser les mesures de protection dans la phase post-accidentelle. Dans cette perspective, la création du groupe de travail « Frontalier » dans le cadre du Plan particulier d'intervention a été validée et a été encouragée dans son travail.

10.6.2. Groupe de travail « Frontalier »

Le retour d'expérience de l'exercice de mise en œuvre du plan particulier d'intervention en cas d'accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom, "Cattenom2010", s'est traduit par la création d'un groupe de travail « Frontalier », auquel participent la France, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg. L'objectif de ce groupe, dont fait partie l'Administration des services de secours, est de traiter la problématique transfrontalière et de développer la concertation et la mise en cohérence des dispositions opérationnelles et techniques en matière de gestion des situations de crise liées aux activités du CNPE/Cattenom en phase d'urgence ainsi qu'en phase post-accidentelle, comme p.ex. :

- la communication entre autorités en temps de crise et la création d'une plateforme commune d'échange de données,
- le problème des barrières linguistique,
- l'échange des données radiologiques,
- l'harmonisation des mesures de prévention et de protection, comme la prophylaxie à l'iode, la mise à l'abri ou l'évacuation....

10.6.3. Comité Directeur Poste Accidentelle (CODIR-PA)

L'autorité de la sûreté nucléaire française (ASN) a créé en juin 2005 le comité directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique.

Au cours de l'année 2010, les 11 groupes de travail internes du CODIRPA ont présenté les bilans de leurs travaux dans leurs domaines respectifs ainsi qu'un projet du rapport final et d'un guide contenant des lignes directrices dans le domaine de la gestion de crise post-accidentelle. L'ASN a offert aux autorités compétentes luxembourgeoises de participer à la présentation interne des travaux de ce groupe. L'Administration des services de secours était représentée lors de cette présentation. Cette démarche est en ligne avec les réflexions menées par le groupe de travail « Frontalier » sur l'harmonisation régionale des actions et mesures de protection à mettre en œuvre en cas d'accident radiologique ou nucléaire.

10.7. Commission régionale SaarLorLux-Trèves/Palatinat

Dans le cadre du groupe de travail «Sécurité et Prévention» de la commission régionale SaarLorLux-Trèves/Palatinat, un sous-groupe de travail « Protection Civile, Sapeurs-Pompiers» a été créé en 2004 et qui a trait à la collaboration transfrontalière en matière de services de secours. En 2010, les travaux de ce sous-groupe visaient :

- la collaboration plus étroite des centres de traitement de l'alerte en cas d'événements transfrontaliers,
- l'utilisation de nouvelles technologies au niveau des centres de traitement de l'alerte comme p.ex. : eCall, location based services, accès de personnes sourdes et muettes, alerte des populations...
- le renforcement de la coopération opérationnelle, notamment les exercices transfrontaliers communs,
- le renforcement de la collaboration régionale (écoles de sapeurs-pompiers, jeunes sapeurs-pompiers, support psychosocial).

10.8. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague

L'étruite collaboration entamée entre les services de secours luxembourgeois, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague, suite à un accord signé le 21 octobre 2009, a été poursuivi au cours de 2010, notamment par l'échange régulier de pompiers entre les villes de Prague, Colmar et Luxembourg.

En décembre 2010, les partenaires ont retenu les thèmes principaux en matière d'échange d'expérience ou de collaboration:

- la protection des œuvres d'art,
- la décontamination en matière de NRBC,
- l'encadrement psycho-social des intervenants et de la population,
- l'utilisation des défibrillateurs dans le secours à personne,
- la mise en œuvre et l'accréditation d'équipes de sauvetage et de déblaiement.

Cette collaboration sera réalisée moyennant :

- l'organisation d'échanges techniques entre cadres,
- la poursuite de stages d'immersion chez les partenaires à destination des équipes spécialisées,
- la participation à des exercices communs
- l'invitation à des interventions de grande envergure en cours.

10.9. Benelux : groupe de travail « Gestion de crise »

Au niveau du Secrétariat Benelux, l'Administration des services de secours a participé au groupe de travail « Gestion de crise », institué dans le cadre du plan d'action Senningen, établi le 1er juin 2006 à Luxembourg. Ce plan d'action vise la coopération dans le domaine de la sécurité nationale. Les travaux du groupe de travail portent notamment sur :

- le renforcement du réseau des spécialistes de la communication de crise des trois pays,
- l'intensification de la stratégie d'information de la population dans les situations d'urgence et les procédures d'alerte des citoyens en situation de crise,
- l'analyse des risques transfrontaliers la cartographie commune des risques,
- l'analyse des leçons à tirer de l'organisation d'exercices administratifs et opérationnels, communs dans le domaine de la gestion des crises,
- la coopération transfrontalière au niveau local,
- la coopération entre les services de secours.

Dans le cadre de la signature du nouveau Traité Benelux, du 17 juin 2008, les trois pays ont convenu d'un programme de travail commun établissant des lignes directrices quant au contenu de la future coopération. Ce programme de travail commun et plus particulièrement le projet de plan annuel 2011 qui en découle a prévu au point: cohésion sociale et problématique des travailleurs frontaliers « L'introduction d'un règlement pour le transport urgent en ambulance entre la Belgique et le Luxembourg ». Ainsi, l'Administration des services de secours a participé aux réunions des autorités compétentes belges et luxembourgeoises pour élaborer un accord spécifique bilatéral.

10.10. Collaboration avec le « Technisches Hilfswerk » (THW) au niveau de l'ONU

Dans le cadre du programme de travail de la collaboration luxembourgeoise-allemande entre l'Administration des services de secours et le « Technisches Hilfswerk » (THW) pour la période d'octobre 2009 à septembre 2011, les deux organisations ont organisé, en octobre 2010, un séminaire sur les missions humanitaires de l'ONU en cas de catastrophes majeures (« UN Awareness Training »). La formation s'est penchée notamment sur le rôle et le fonctionnement des différents éléments du système d'aide humanitaire internationale, à savoir :

- le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (« Office for Coordination of Humanitarian Affairs »),
- le système d'alerte rapide de l'ONU en cas de catastrophe,
- les directives INSARAG,
- le centre de coordination OSOCC (« On-site Operations Coordination Centre ») et son outil de support virtuel « Virtual OSOCC »,
- le GDACS (« Global Disaster Alert and Response Coordination System »).

11. Réorganisation des services de secours

Collège d'experts consultants :

Pour ce qui concerne la réorganisation des services de secours, la direction de l'Administration des services de secours a participé à divers réunions avec les 3 experts du collège d'experts consultants dans le but de partager toute information nécessaire à l'élaboration du concept préparant la réforme en profondeur des services de secours. Le rapport du collège d'experts consultants a été rendu accessible au public via le site www.112.lu.

Statut de l'agent professionnel des services de secours :

Sous présidence du Ministère de l'Education, l'Administration des services de secours figure parmi les membres d'un groupe de travail chargé de la création d'un statut « unique » de l'agent professionnel des services de secours. Ce groupe de travail est en outre composé par des représentants du Ministère de l'Intérieur ainsi que respectivement d'un instructeur et d'un agent opérationnel des sapeurs-pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg et des services ambulancier, de sauvetage et de l'incendie. Le groupe entamera l'élaboration du statut au début de l'année 2011.

CEPS :

L'Administration des services de secours a coopéré avec le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-économiques (CEPS) dans le but de définir des risques particuliers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, de développer des mesures de prévention contre ces risques et d'adapter des plans pour intervenir sur place en cas d'urgence.